

**Zeitschrift:** Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

**Band:** 63/1977-64/1978 (1978)

**Artikel:** Conclusion

**Autor:** Eigenmann, Joseph / Jenzer, Carlo / Mayer, Beat

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1371>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Actuellement, dans la moitié des cantons seulement, l'enseignement de la deuxième langue nationale est généralisé et obligatoire dans les écoles de type A ( primaire supérieur). Ce qui signifie qu'un pourcentage important d'élèves terminent, actuellement encore, leur scolarité obligatoire sans aucune connaissance de la deuxième langue nationale. Toutefois, depuis la fin des années soixante, des essais ont été tentés dans un nombre d'écoles toujours plus important, pour améliorer cette situation. En octobre 1975, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé les recommandations relatives à l'enseignement de la deuxième langue, formulées par la Commission pédagogique: «Recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale». Dans toutes les régions de Suisse des travaux sont en cours pour réaliser ce projet.

## 6. Conclusion

Nous avons dit au début de ce chapitre que les différences entre les plans d'études des vingt-cinq cantons étaient grandes, plus grandes que celles qui existent entre les divers Etats européens. Elles sont même certainement plus grandes que ne le croyait vraisemblablement le lecteur, même bien informé, et plus grandes aussi que ne l'imaginaient les auteurs de ce rapport.

Que faut-il penser de cette hétérogénéité? Ce chapitre a établi un constat et une critique des plans d'études cantonaux. Toute différence est significative et intéressante. Ce serait une erreur, voire même une utilisation abusive des résultats de notre enquête, que de vouloir par exemple, lors de révisions de plans d'études, ériger en normes les moyennes intercantonales. En revanche, ce qui est souhaitable, c'est que ces résultats suscitent une réflexion profonde sur les buts de l'école et sur le contenu des plans d'études. Si le présent rapport y parvenait, il aurait atteint son principal objectif.

Le rôle de l'école dans la vie culturelle et sociale de la population suisse n'a pas été étudié dans ce rapport. Il devrait être l'objet d'une étude à part entière. Cependant, il est à souligner que l'école suisse joue un rôle prépondérant dans la vie culturelle et sociale de la population suisse. Elle contribue à la formation de la culture suisse et à la transmission des valeurs culturelles suisses. Elle joue un rôle important dans la formation de la citoyenneté suisse et contribue à la promotion de la paix et de la sécurité dans la société suisse.

Il convient de rappeler que les différences entre les plans d'études cantonaux sont le résultat d'un processus complexe et continu de développement et d'évolution. Les plans d'études sont élaborés par des commissions éducatives et doivent être approuvés par les autorités compétentes. Leur élaboration est influencée par de nombreux facteurs, tels que les besoins locaux, les traditions culturelles, les pratiques éducatives et les tendances politiques. Les plans d'études sont également affectés par les changements sociaux et économiques dans la société suisse. Ils doivent être adaptés au fil du temps pour répondre aux besoins et aux intérêts de la population suisse.